

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 16 Octobre 2017

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Martine PLOYE, Elian SALANÇON, David WILLIAMS.

Absentes représentées : Marie-Ange PARERE.

Absent : Nathalie BUSSI.

Après ouverture de la séance et avant d'examiner les questions à l'ordre du jour le Maire présente au Conseil monsieur Frédéric DEGARD, policier municipal et madame Nadège BOURGEOIS secrétaire générale récemment recrutés et leur souhaite pleine réussite dans leurs fonctions.

Création d'un poste d'adjoint administratif : Le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 28 heures par semaine pour tenir l'agence postale et la bibliothèque.

Suppression d'un poste d'adjoint technique : Suite à la création d'un poste à 28h qui remplace le poste d'adjoint technique à 24h, ce dernier est supprimé.

Avenant à la mission d'élaboration du PLU : La mission d'élaboration du PLU ayant entraîné des interventions extérieures : architecte pour l'OAP, impression des différents exemplaires du projet, et un travail supplémentaire non prévu dans le marché de départ, un avenant d'un montant de 3 399,77 HT est voté au contrat initial du bureau d'étude ASE.

Décision modificative : Une DM est votée au Budget 2017 pour annuler des titres de recette pour une valeur de 200€ au chapitre « titres annulés », montant compensé par une recette complémentaire de 200€ au chapitre « atténuation de charges ».

Subvention : Une subvention est demandée au département pour mettre la Mairie en conformité avec les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées. Il s'agit de construire une rampe et un petit parvis devant la porte d'entrée et de réaliser divers aménagements intérieurs notamment sur les sanitaires et la banque d'accueil. Le projet se monte à 32 340,00€ HT.

Fonds de concours : Un Fonds de concours est demandé à Nîmes métropole pour mettre la Mairie en conformité avec les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées et terminer le changement des menuiseries extérieures en vue d'une meilleure isolation thermique. Le projet se monte à 44 072,00€ HT.

Consultation éclairage public: Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivant à terme, une consultation a été effectuée pour un nouveau contrat. C'est l'entreprise BOUYGUES qui a été retenue pour une durée de un an et un montant de 3 903€ HT.

Suppression d'un Budget annexe : Le budget annexe « opérations funéraires » est supprimé. Il n'a plus lieu d'être, la commune ayant vendu la totalité des caveaux construits.

Syndicat des Hautes Terres du Vistre et EPTB : Le conseil municipal approuve la sortie du SIAHTV de l'EPTB et décide que la commune adhèrera directement à l'EPTB Vistre.

Conventions Francas : La convention liant la commune à l'association des Francas du Gard est reconduite pour l'organisation des activités périscolaires pour la durée de l'année scolaire (vote contre de D. WILLIAMS). Une autre est également reconduite pour l'organisation de séjours destinés aux jeunes de moins de 18 ans. La commune participe à hauteur de 150€ à ces séjours, elle dispose de cinq places.

Convention ENGIE : la convention permettant d'installer un concentrateur sur le toit de la Mairie pour assurer le relevé des compteurs de gaz et apporter différents services dans le cadre de l'opération « compteurs communicants gaz » sera réexaminée après précisions sur les dangers liés à la multiplication des réseaux wifi.

Rapport sur l'eau et l'assainissement : le rapport rédigé par les services de Nîmes Métropole concernant les détails du service eau et assainissement est présenté au Conseil municipal et commenté. Ce rapport sera tenu à la disposition du public.